

- elle a libéré les membres de sa haute direction et de nombreux spécialistes pour leur permettre d'assister aux réunions sur les questions de stratégie et les questions techniques;
- elle a donné suite à nos demandes de documents;
- elle a effectué nos diverses analyses et compilé ou désagrégré l'information financière dont nous avons besoin;
- elle a fourni un certain nombre de documents d'information et a présenté un mémoire officiel.

Structure du Rapport

Le Rapport présente les résultats de notre examen de la *Loi sur la SEE* et de la SEE au fil des chapitres suivants, que nous avons organisés comme suit :

- Le Chapitre 2 examine le mandat qu'a reçu la SEE en tant qu'instrument de la politique publique conçu pour accroître les possibilités offertes aux exportateurs canadiens, ainsi que les avantages et les contraintes de ce mandat et la place de la SEE dans le système financier canadien.
- Le Chapitre 3 traite principalement de l'environnement international dans lequel fonctionne la SEE, notamment la croissance du commerce et des investissements à l'échelle mondiale, l'importance croissante des lignes de conduite internationales, telles que le *Consensus* de l'OCDE et les lignes directrices de l'OMC, ainsi que la relation entre la SEE et les autres OCE.
- Le Chapitre 4 examine le mandat élargi de la SEE et l'incidence qu'ont eue les modifications apportées en 1993 à la *Loi sur la SEE*. Nous proposons de redéfinir le mandat de la SEE pour mieux refléter les opérations qu'elle effectue en réalité et nous passons en revue les nouveaux champs d'activité ouverts à la Société, exception faite de la question de l'assurance-crédit intérieure, à laquelle nous avons consacré un chapitre distinct.
- Le Chapitre 5 traite de l'une des questions les plus controversées découlant des modifications apportées en 1993 à la *Loi sur la SEE* : la fourniture d'une assurance-crédit intérieure par la SEE.
- Le Chapitre 6 traite de la question de la faible participation des banques canadiennes au financement à moyen terme du commerce. Il examine les facteurs historiques et institutionnels qui ont contribué à cet état de choses et contient des recommandations visant à combler cette lacune.
- Le Chapitre 7 traite du rôle de la SEE dans le système financier canadien dans l'optique d'un accroissement de la capacité canadienne en matière de financement du commerce et des investissements. Spécifiquement, ce chapitre traite de la capacité de financement de projets d'investissement, des capacités de démultiplication de la Société, de gestion des actifs et de la titrisation. Parmi les autres questions examinées dans ce chapitre on peut citer les capacités d'évaluation des risques, la politique des retombées économiques pour le Canada et la question de la représentation de la SEE à l'étranger.